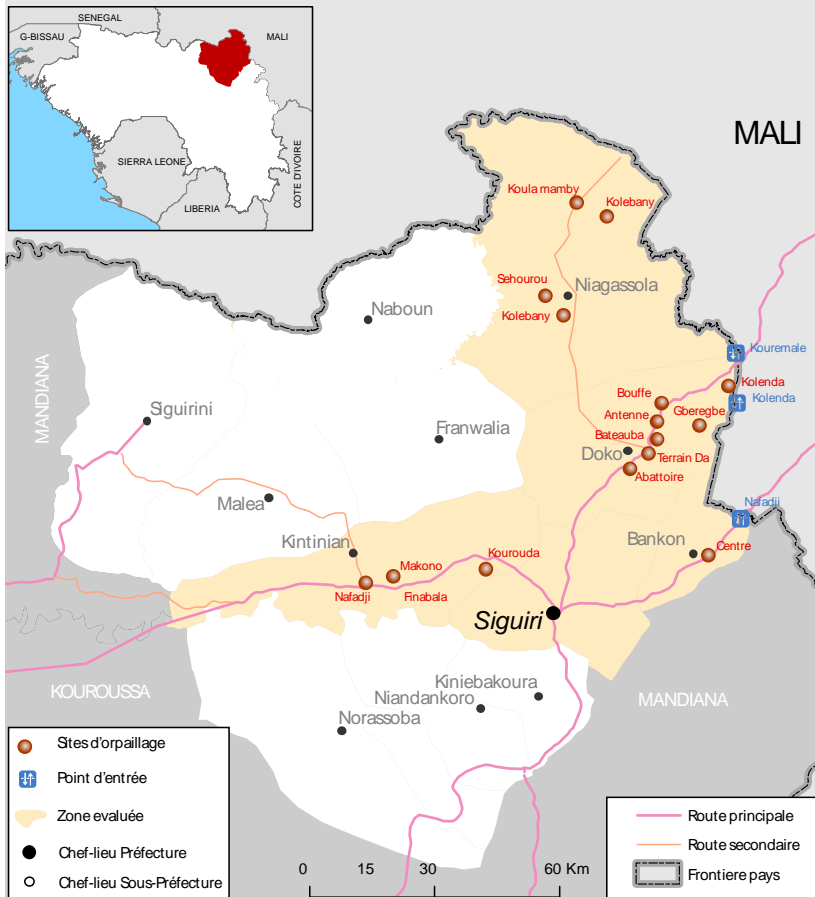


INTRODUCTION

RAPPORT #1 – OCTOBRE 2020

Les activités d'orpaillage en Afrique de l'Ouest et du Centre ont, depuis plusieurs années, pris une ampleur considérable, attirant de nombreux migrants vers les zones minières. Le phénomène des mobilités vers les sites d'orpaillage a fait l'objet d'une étude de recherche sous-régionale menée par l'OIM dans quatre pays de la région. En Guinée, la croissance des activités d'orpaillage et l'émergence d'activités économiques autour de l'orpaillage ont induit des flux migratoires internes mais également frontaliers importants dans la région de Kankan. Ces travailleurs migrants sont souvent victimes d'exploitation, stigmatisation, violences, ou de traite. Par manque de structures de prévention et de protection, les travailleurs migrants sont exposés à de nombreux risques de protection (prostitution, rétention de papiers, accès nié aux services de bases, réseaux de traite, violences basées sur le genre, exploitation des mineurs) et se trouvent dans des situations précaires de vulnérabilité extrême. La pénibilité du travail dans les mines pose également des risques sanitaires importants, aussi liés à l'utilisation non régulée de produits toxiques dans les sites miniers. Enfin, l'orpaillage provoque également des dégradations environnementales pour les communautés autour des sites. Les migrants orpailleurs sont aussi exposés aux décisions des autorités locales: plus de 2 000 migrants ont ainsi été rapatriés sans assistance en 2020. C'est dans cette optique contextuelle que l'OIM a mis en œuvre une évaluation rapide dans les zones affectées par ce phénomène en vue de connaître les conditions de vie des migrants étrangers orpailleurs et les zones concernées par le rapatriement des étrangers orpailleurs. Ce rapport présente les résultats des évaluations menées en octobre 2020 dans les sites se trouvant dans les sous-préfectures de Bankon, Kintinian, Doko et Niagassola.

SITES D'ORPAILLAGE ÉVALUÉS A SIGURI



MÉTHODOLOGIE

Les données ont été collectées en octobre 2020 dans la préfecture de Siguiri (Guinée) auprès d'orpailleurs étrangers sur les sites d'orpaillage, de membres des communautés d'accueil, des autorités locales et des chefs de sites d'orpaillage (Tombolomas, propriétaires de sites). Cette méthode de collecte a permis d'avoir une précision sur les informations recueillies et de garantir la cohérence des données.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

Identifier la localisation des sites d'orpaillage de la préfecture de Siguiri et reconnaître les conditions socio-économiques, sécuritaires et de vulnérabilité des migrants orpailleurs dans les zones minières.

RAPATRIEMENT D'ORPAILLEURS MIGRANTS

Dans la préfecture de Siguiri, des services de rapatriement de migrants orpailleurs ont été observés dans cinq des douze sous-préfectures Kintinian, Doko, Siguiri-centre, Banko et Niagassola), impliquant au moins **2 170** personnes rapatriées dans leur pays d'origine, dont plus de **1 000** pour le seul mois d'août. Selon les communautés, il s'agit essentiellement des migrants burkinabés.

En effet chaque année durant l'hivernage les autorités interdisent l'orpaillage pour éviter les éboulements dus à la pluie et au creusage des puits qui causent des dégâts environnementaux. Cette interdiction ne semble pas être respectée par les migrants poussant les autorités aux rapatriements forcés

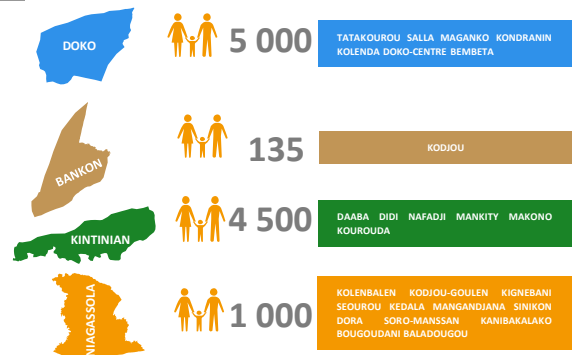
MIGRANTS EN BESOIN D'ASSISTANCE

SITES CONCERNÉS

INFORMATEURS CLÉS



Sites d'orpaillage identifiés
14



Les cartes fournies dans ce document ne le sont qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM. *Dans ce rapport, les « points d'entrée formel » désignent les lieux

situés sur une frontière terrestre considérés par les autorités étatiques compétentes comme des points d'entrée ou de sortie officiels du territoire national et disposant de postes de contrôle – voir le [Glossaire de la Migration de l'OIM](#) pour plus d'informations. Les « points de transit » désignent quant à eux des points d'intérêt où des flux importants et réguliers de voyageurs sont observés.

PERCEPTION DES COMMUNAUTÉS SUR LA PRÉSENCE D'ORPAILLEURS MIGRANTS

Vice maire de Doko 1 :

« Ce sont des personnes qui ont quitté leur pays pour venir travailler chez nous dans les mines, je pense que c'est normal car il y a des Guinéens aussi qui vivent dans d'autres pays de la sous-région ».

Président du district de Niagassola 3 :

« La plupart des participants ont déclaré que les migrants orpailleurs sont des gens honnêtes qui travaillent bien. Nous avons récemment initié une activité de recensement général des étrangers dans nos localités, ce qui a coïncidé avec la décision gouvernementale d'expulser tous les étrangers. Cependant d'autres affirment que les migrants orpailleurs sont des bandits, des gens malhonnêtes. Ces personnes affirment que les étrangers, notamment les Burkinabès n'ont qu'à partir chez eux, et qu'ils ne veulent pas d'eux dans leurs communautés ».

Secrétaire général du bureau de la jeunesse de Doko 2 :

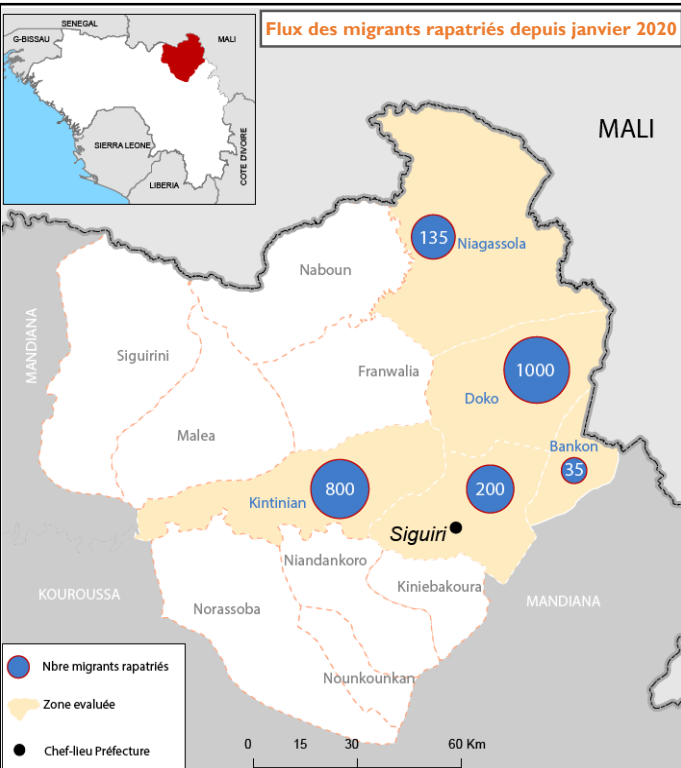
« Il y a deux groupes de migrants (des étrangers et des Guinéens originaires d'autres régions et préfectures du pays) qui travaillent et vivent chez nous. La plupart de ces gens viennent pour travailler, gagner de l'argent et continuer leur aventure vers d'autres pays. Certains viennent travailler de manière saisonnière, une fois la saison d'exploitation achevée, ils repartent chez eux dans leur pays ».

Premier vice-maire de Kintinian 4 :

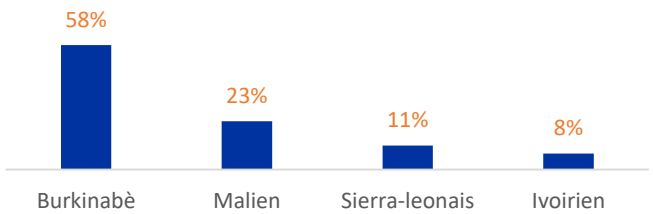
« Il existe une bonne collaboration entre les migrants et les autorités locales. Il y a une nécessité de faire un recensement général de tous les migrants orpailleurs et l'organisation du secteur. Il y a aussi une bonne relation entre la communauté et la population orpailleuse, une commission a été mise en place par les autorités de Kintinian pour la gestion des problèmes entre les communautés autochtones et les étrangers orpailleurs. Grâce aux migrants étrangers, nous arrivons à développer notre localité, certains ont construit des maisons chez nous, d'autres font le petit commerce. Tout cela contribue au développement de notre localité ».

LOCALISATION DES RAPATRIEMENTS

Flux des migrants rapatriés depuis janvier 2020

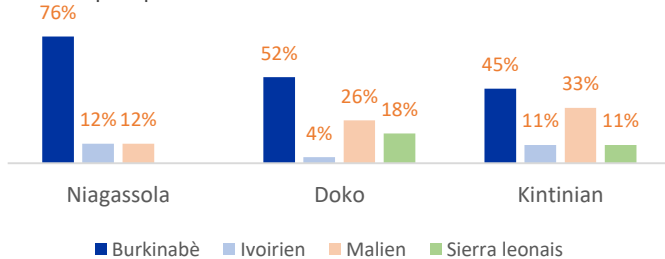


PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE



Graphique 1: Nationalité des travailleurs migrants sur les sites d'orpaillage

L'analyse des données montre que plus de la moitié (soit 58%) des migrants étrangers présents sur les sites d'orpaillage de la préfecture de Siguiri sont de nationalité burkinabè. La plupart des orpailleurs migrants se trouvent dans les sous-préfectures de Doko (49%) et Niagassola (32%), frontalières avec la République du Mali.



Graphique 2: Nationalité des travailleurs migrants par sous-préfecture

RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET ORPAILLEURS MIGRANTS

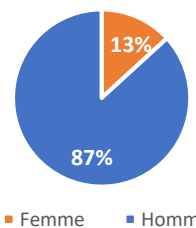
Maire de Doko:

« Nous avons de bonnes relations avec les migrants orpailleurs étrangers, mais le problème se trouve au niveau des autorités administratives préfectorales de Siguiri. Ils organisent des rapatriements volontaires sans aucun respect de la dignité humaine. Les forces de sécurité sont très sévères avec les étrangers, ils font des patrouilles et violent sans tenir en compte les lois de la libre circulation des personnes et de leurs biens dans l'espace CEDEAO ».

Parmi les orpailleurs étrangers présents dans les sites, 13 pour cent sont des femmes, toutes de nationalités malienne et burkinabè. Celles-ci sont essentiellement localisées dans les sous-préfectures de Doko et de Niagassola

Par ailleurs, 13 pour cent des orpailleurs migrants sont mineurs, majoritairement des filles âgées de 15 à 17 ans.

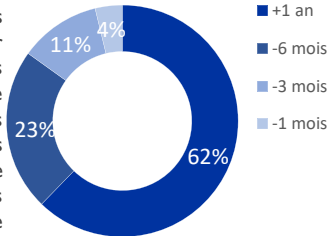
Leur besoin le plus urgent est une assistance en abris et logements.



Graphique 3: Sexe des orpailleurs migrants

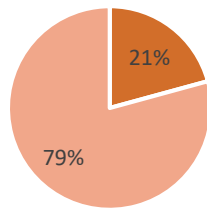
MODALITÉS DE SÉJOUR ET TYPES D'HÉBERGEMENT DANS LES SITES

La plupart (62%) des orpailleurs étrangers rencontrés déclarent avoir passé plus d'une année dans les communautés d'accueil. Cette statistique montre que la migration des orpailleurs n'est peut-être pas saisonnière vu la durée des séjours. Le long séjour des migrants dans les sites pourrait expliquer la peur dans laquelle se trouve la plupart de ces derniers de se retrouver expulsés du jour au lendemain sans leurs biens. A noter que la plupart des migrants rencontrés sur les sites ne sont pas mobiles, seuls 21 pourcent ont changé de site depuis leur arrivée en Guinée.



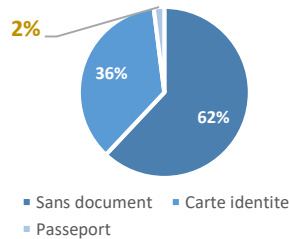
Graphique 4 : Duré du séjour migrants orpailleurs dans les sites

Concernant le mode d'entrée sur le territoire, 61 pour cent des migrants ont affirmé être rentrés par la voie informelle (*points d'entrée où la présence des autorités transfrontalières est limitée ou inexistante*). 10 pour cent ont indiqué avoir eu recours à des passeurs. Cette situation explique le taux élevé des migrants (62%) n'ayant pas de document de voyage. Les points d'entrée de Kouremale et Nafadi ont été sollicités.

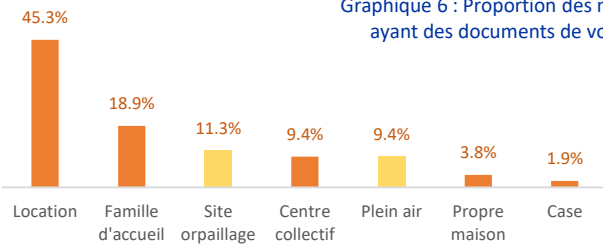


Graphique 5 : Mobilité des migrants orpailleurs dans les sites

A la question de savoir s'ils ont été enregistrés par les autorités locales depuis leur lieu d'établissement, seuls 10 pourcent des orpailleurs migrants ont répondu avoir été enregistrés par les autorités.



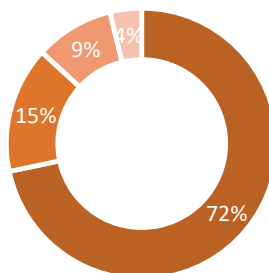
Graphique 6 : Proportion des migrants ayant des documents de voyage



Graphique 7 : Type d'hébergement des orpailleurs migrants sur les sites

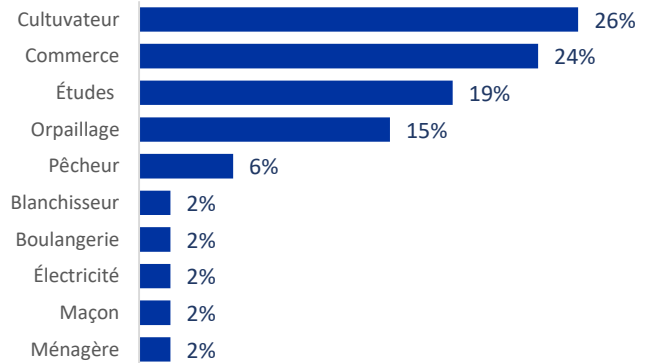
En termes de logement, 20 pourcent des migrants interrogés se trouvent dans une situation précaire, vivant soit sur les sites d'orpillage (11%), soit en plein air (9%). Il apparaît que ceux ayant résidé plus d'une année au sein des communautés ont le privilège de vivre dans les familles d'accueil ou des centres collectifs. On peut ainsi voir une certaine corrélation entre la durée de séjour et le type d'hébergement des travailleurs migrants.

Près des trois-quarts (72%) des migrants n'ont pas l'intention de retourner dans leur pays d'origine avant une année. Les personnes souhaitant retourner chez elles à court terme sont principalement des burkinabés (60%).



Graphique 8 : Intention de retour dans les pays d'origine

DOMAINES D'ACTIVITE

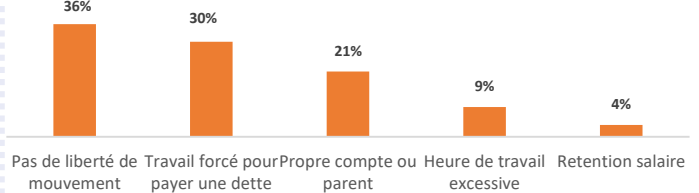


Graphique 9 : Domaine d'activité des orpailleurs étrangers avant leur départ

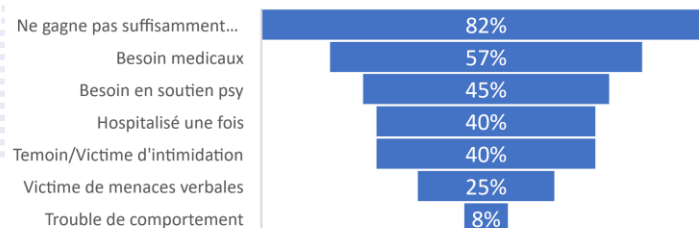
La majorité des orpailleurs étrangers avaient des occupations lucratives avant de venir en Guinée. Cependant force est de constater que l'orpillage semble être une activité attractive pour eux tous. On constate dans cette analyse que plus de 85 pourcent des migrants orpailleurs s'engagent dans l'extraction sans réelle compétence en la matière y compris des jeunes (19% des migrants) abandonnant leurs études. Les 15 pourcent restant ayant déjà une expérience d'orpillage ont soit pratiqué cette activité dans leur pays d'origine ou ils la pratiquent depuis longtemps en Guinée. Le caractère temporel qui s'étend sur la période dépassant une année pourrait-il suggérer que les migrants d'orpailleurs sont dans un processus d'établissement permanent dans les communautés d'accueil ? La réponse à cette question peut faire l'objet d'une étude approfondie pour mieux comprendre les motivations de ces étrangers orpailleurs.

CONDITIONS DE VIE SUR LES SITES ET INTENTION DE RETOUR

Une suspicion de trafic ou d'exploitation semble régner sur les sites, car 21 pour cent des orpailleurs migrants affirment avoir été trompés sur l'objectif de leur parcours migratoire. Par ailleurs, les travailleurs sur les sites font face à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles l'absence de liberté de mouvement (38%), le travail forcé pour payer leur dette (30%), les heures de travail excessives (9%) et la rétention salariale (4%). La majorité de ces migrants disent être en bonne sante physique, bien que 30 pourcent disent souffrir des douleurs corporelles permanentes et 4 pourcent font l'objet de violences physiques. Les pathologies couramment évoquées sont les maux de ventre, des difficultés respiratoires, douleurs musculaires, maux de tête et blessures.



Graphique 10 : Condition de travail des migrants sur les sites



Graphique 11 : Etat psycho-social des migrants étrangers

→ DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- La méfiance et la réticence de certains migrants orpailleurs étrangers à participer aux entretiens malgré une large sensibilisation, ils pensent que ce sont des missionnaires qui sont au solde du gouvernement pour leur rapatriement ;
- Le manque de données fiables sur les migrants étrangers orpailleurs ;
- La période de grandes pluies, qui a rendu certaines localités inaccessibles ;
- La période de campagne électorale où toutes les autorités administratives et locales sont mobilisées pour la tenue des élections;
- La réticence du Commissaire de l'immigration et émigration à partager les données des étrangers orpailleurs au motif qu'il n'a pas été associé à la mission d'évaluation.

→ RECOMMANDATIONS

- Recenser la population migrante orpailleuse sur les sites à travers un mécanisme d'enregistrement des étrangers, qui permettra de localiser chaque étranger afin de les contrôler et protéger;
- Renforcer les capacités des autorités administratives et locales sur les droits humains et le respect des conventions et lois ratifiées par la Guinée ;
- Impliquer les différents consulats et l'État guinéen dans la sensibilisation et le respect des normes environnementales ;
- Renforcer les PME ainsi que les structures d'encadrement des migrants orpailleurs et les équiper en moyens logistiques ; tout en sensibilisant sur les méfaits de l'utilisation des produits toxiques;
- Mettre un registre des étrangers en place pour l'enregistrement des étrangers orpailleurs ;
- Sensibiliser les migrants sur les lois qui régissent l'exploitation artisanale de l'or en Guinée ;
- Organiser un plaidoyer auprès des autorités pour la délivrance des permis de séjour aux étrangers ;
- Renforcer le cadre de protection et de référencement à travers le pays pour assurer une protection variée envers les populations migrantes vulnérables (victime de traite, enfant, femme, etc.);
- Assister les migrants orpailleurs vulnérables en kits alimentaires et sanitaires (COVID19 notamment).



Des femmes orpailleuse (Burkinabès) lavent et extraient l'or trouvé dans les mines

© OIM



Groupe de discussion avec les élus locaux de la sous-préfecture de Niagassola

© OIM